

il prendre des mesures pour s'assurer que ceux qui étaient dans les camps ne retourneront pas à Vancouver?

L'hon. GROTE STIRLING (ministre de la Défense nationale): Je suis tout disposé à prendre note de la requête de l'honorable député. Il est assez difficile pour le moment de donner une réponse définitive parce que c'est le premier ministre de la Saskatchewan qui s'occupe actuellement de renvoyer chez eux les chômeurs dont l'honorable député a parlé.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je veux qu'il soit bien entendu qu'il n'y a pas d'objection à ce que ceux qui sont domiciliés dans la Colombie-Anglaise retournent dans cette province, mais nous savons parfaitement que moins de 25 p. 100 des chômeurs de la Colombie-Anglaise qui se trouvaient dans des camps ont fait cause commune avec les grévistes.

L'hon. M. STIRLING: Je le sais.

#### CONVENTION DE COMMERCE AVEC LES ETATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre a adopté hier un bill approuvant un traité entre la Pologne et le Canada destiné à abaisser les droits sur certains articles provenant de chacun de ces deux pays. Le premier ministre pourrait-il me dire s'il y a du nouveau au sujet d'un arrangement de ce genre avec les Etats-Unis, un arrangement qui aurait pour effet d'abaisser dans les deux pays les droits sur certains articles, ce qui serait fort à souhaiter?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit l'autre jour. Si un résultat définitif avait été obtenu, j'en aurais informé la Chambre, mais aucun arrangement final, que j'aurais pu communiquer à la Chambre, n'a encore été conclu pour aucun des articles du traité.

#### LE SYSTEME BORSTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il y a quel-que temps, mon honorable ami de Québec-Est (M. Lapointe) m'a demandé si je ferais une déclaration au sujet de l'établissement du système Borstal dans les pénitenciers du pays. Je viens de recevoir un rapport intérimaire du surintendant des pénitenciers sur ce sujet, ainsi que cinq ou six appendices. J'aime-

rais à les consigner au hansard, pour la gouverne de mes honorables collègues, si la Chambre me le permet.

Le surintendant des pénitenciers est revenu vers le 1er juin d'un voyage en Angleterre. Durant son séjour là-bas, il a examiné avec soin certaines institutions où ce régime existe. Dans son rapport, il parle surtout de celles de Wormwood Schrubbs, de Wandsworth, de Feltham, de Portland, de Rochester et de Lowdham Grange. Ce sont les plus importantes.

Le surintendant communique ses observations avec beaucoup de détails. Je signale en particulier à la Chambre l'appendice "B", qui renferme la statistique des jeunes détenus des pénitenciers canadiens, au 17 juin dernier. A Kingston, il y avait 42 prisonniers de moins de 21 ans; à Saint-Vincent-de-Paul, 92; à Dorchester, 46; au pénitencier du Manitoba, 33; au bague de la Colombie-Anglaise, 19; dans celui de la Saskatchewan, 22; à Collin's Bay, 12. Vous n'ignorez pas que la plus grande partie des jeunes détenus ne se trouvent pas dans les bagnes fédéraux, mais dans les prisons, les maisons de réforme, les geôles, les refuges ou autres institutions provinciales.

Le surintendant exprime l'avis que nous pourrions établir le régime Borstal dans les pénitenciers du Canada au cours des deux prochains mois. Aucune mesure législative ne sera nécessaire. La loi des pénitenciers a une portée assez grande pour permettre de le faire. D'autre part, le crédit des pénitenciers est assez considérable pour qu'on y prenne les sommes nécessaires. Il faudra quelques nouveaux fonctionnaires, comme l'indique le rapport; il sera nécessaire de construire quelques édifices. Malgré tout, le surintendant est d'avis qu'en soixante jours nous pouvons établir le régime au Canada, en nous guidant sur le régime existant en Angleterre. Dans ce dernier pays, l'administration des prisons relève d'une seule autorité, c'est-à-dire la commission des prisons. Il n'y a pas d'institutions provinciales, comme ici. Mais il existe diverses catégories de geôles. Le rapport du surintendant nous donne une excellente idée de ce que le régime Borstal y accomplit. Le Gouvernement consent à adopter ce régime pour les jeunes détenus. Je demande la permission de consigner le rapport au hansard, pour la gouverne de mes honorables collègues. Le voici:

Mémoire au sous-ministre de la Justice

Sujet.—Rapport provisoire sur le système Borstal d'Angleterre et sur la possibilité de l'appliquer aux condamnés de moins de vingt et un ans détenus dans les pénitenciers canadiens.

1. En conformité d'instructions qui lui avaient été données, le soussigné s'est rendu en Angleterre afin de procéder à une étude approfondie du système Borstal, en vue de conseiller le Gouvernement sur la meilleure manière de